

SOCIETE DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Assemblée Générale Ordinaire
& Assemblée Générale Extraordinaire
du 22 septembre 2006

Monaco, le 22 septembre 2006

Les Actionnaires de la Société des Bains de Mer se sont réunis, à Monaco, le 22 septembre 2006, tout d'abord en Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur les comptes de l'exercice 2005/2006, puis en Assemblée Générale Extraordinaire pour approuver des modifications à apporter aux statuts, afin d'associer davantage le personnel au développement de l'entreprise, d'élargir l'accès aux Assemblées Générales et d'étendre l'exercice du droit de vote à l'ensemble des actionnaires.

COMPTES DE L'EXERCICE 2005/2006

L'Assemblée Générale Ordinaire a ratifié les comptes arrêtés au 31 mars 2006. Tirant profit d'une conjoncture économique plus favorable, la Société des Bains de Mer et ses filiales ont poursuivi le développement de leurs activités au cours du dernier exercice. Ce développement a été favorisé par l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au début du mois d'octobre 2005 dont les premiers mois d'exploitation ont été satisfaisants.

Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 354,4 millions d'euros au cours de l'année sociale 2005/2006, contre 334,4 millions d'euros en 2004/2005, soit une progression de 6 %. Hors prise en compte de l'activité engendrée par le nouvel établissement, la croissance du chiffre d'affaires est de 3 %.

Si cette évolution favorable de l'activité permet une progression de 5 % du résultat opérationnel avant amortissements, à 55,2 millions d'euros, en raison essentiellement de la charge d'amortissements et des frais liés à la pré-ouverture et à l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, le Groupe présente cependant un résultat opérationnel de 17,5 millions d'euros contre 21,8 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé du Groupe s'établit en profit à 30,0 millions d'euros, contre 23,5 millions d'euros pour l'année sociale 2004/2005, avec la prise en compte d'un résultat financier positif de 12,5 millions d'euros. Ce résultat financier découle notamment de la cession de 400.000 actions de la société américaine Wynn Resorts, Limited, et de la plus-value de 14,5 millions d'euros ainsi réalisée.

L'Assemblée a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de distribuer aux Actionnaires un dividende d'un montant de €. 4,75 par action, intérêt statutaire compris, contre €. 3,75 l'année passée. Le paiement en sera effectué à compter du 6 novembre 2006 par le service des titres de la Société.



Secteur jeux

Le secteur jeux a réalisé, grâce au dynamisme enregistré dans le domaine des appareils automatiques, un chiffre d'affaires de 219,6 millions d'euros en 2005/2006 contre 215,9 millions d'euros pour l'année sociale précédente qui avait bénéficié de recettes de jeux de table exceptionnelles.

Après prise en compte d'une charge d'amortissements en augmentation de 0,9 million d'euros du fait des investissements réalisés pour les appareils automatiques, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à 40,7 millions d'euros contre 41,0 millions d'euros pour l'année sociale précédente.



Secteur hôtelier

Les exploitations hôtelières du Groupe ont enregistré une forte augmentation de leur chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2005/2006. Si le premier semestre présentait déjà une évolution encourageante de l'activité, avec une saison estivale particulièrement animée, l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort au début du mois d'octobre 2005 a amplifié cette progression.

Sur l'ensemble de l'exercice 2005/2006, le secteur hôtelier du Groupe enregistre ainsi un chiffre d'affaires de 128,1 millions d'euros, supérieur de 13 % à celui de l'année sociale précédente. Hors prise en compte du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, la progression est de 4 %. Proposant une nouvelle offre en termes de produits et services, l'ouverture du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort n'affecte pas l'activité des autres établissements du Groupe, mais répond aux aspirations contemporaines de la clientèle de loisirs ainsi qu'aux besoins du tourisme d'affaires, attirant une nouvelle clientèle et de nombreuses retombées positives pour les autres exploitations.

Après avoir pris en compte une charge de 8,2 millions d'euros correspondant aux charges d'amortissement et au déficit des premiers mois d'exploitation - très inférieur à celui qui avait été prévu en se fondant sur les normes hôtelières en matière d'ouverture de nouveaux établissements - le résultat opérationnel du secteur hôtelier s'inscrit en négatif de 6,7 millions d'euros en 2005/2006.



Investissements

Le Groupe a poursuivi une politique d'investissement soutenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, pour un montant de 124,6 millions d'euros contre 99,8 millions d'euros au titre de la période précédente.

La fin des travaux de construction du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort sur la presqu'île du Larvotto a représenté une somme de 69,6 millions d'euros pour

l'exercice 2005/2006, portant le coût de l'ensemble du projet à 205 millions d'euros, soit un montant conforme au budget prévu.

Après deux ans de travaux, la Salle Garnier rénovée a été inaugurée le 19 novembre 2005 à l'occasion des cérémonies d'Intronisation de S.A.S. le Prince Albert II. Le coût total du programme de rénovation et de mise en conformité de l'Opéra s'est élevé à 26,1 millions d'euros. Le Gouvernement Princier a participé au financement de cette réhabilitation à hauteur de 17,5 millions.

Au sein du Casino de Monte-Carlo, il a été également procédé à une réfection importante de la Salle des Amériques, qui a permis de retrouver l'esprit du décor conçu par Charles Garnier en 1888.

Dans la continuité des précédents exercices, des moyens importants ont été engagés pour accélérer le renouvellement du parc des appareils automatiques, tandis que la restructuration complète récemment engagée sur un thème innovateur du casino du Café de Paris permettra à la clientèle de bénéficier toujours des meilleures conditions d'accueil et des machines de dernière génération.

Enfin, le Groupe a poursuivi le programme d'embellissement des installations hôtelières, à l'Hôtel de Paris, avec la rénovation de l'Aile traverse Alice, et à l'Hôtel Hermitage qui dispose désormais d'une terrasse de 1.600 m² avec vue sur le port, située en toiture de l'immeuble du Centre de Médecine Sportive.



Exercice en cours

Les premiers mois de l'exercice 2006/2007 se sont déroulés de façon satisfaisante. Le secteur jeux est en ligne avec l'exercice précédent. L'hôtellerie poursuit sa progression grâce notamment à la bonne performance du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

S'agissant de l'alliance stratégique avec Wynn Resorts, Limited, le Groupe ayant décidé de couvrir le montant de l'investissement initial, soit 38,1 millions d'euros, la cession de 400 000 actions réalisée en 2005/2006 a été complétée par la vente de 300 000 actions additionnelles Wynn Resorts, Limited, au cours du mois d'avril 2006. Cette seconde opération se traduit par une plus-value de 15,0 millions d'euros qui sera enregistrée dans les comptes de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2006.

Cette seconde opération ne remet nullement en cause le partenariat stratégique mis en place, la Société des Bains de Mer détenant toujours - après la couverture de son investissement initial. - une participation de 2.300.000 actions dans Wynn Resorts, Limited, équivalente à 2,3 % environ du capital.

Par ailleurs, la Société souhaite manifester sa responsabilité en matière sociale et concourir à la politique de protection de l'environnement qu'entend développer la Principauté de Monaco sous l'impulsion de S.A.S. Le Prince Albert II, en inscrivant pleinement son activité et sa stratégie d'investissement dans un objectif de développement durable



MODIFICATIONS APPORTEES AUX STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les modifications des statuts, qui ont été proposées par le Conseil d'Administration afin de les rendre conformes aux besoins et aux aspirations du monde actuel de l'entreprise.

Participation du personnel à la vie de l'entreprise

Dans le but d'associer davantage le personnel au développement de l'entreprise, il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de la Société des Bains de Mer, en attribuant à chaque membre du personnel le droit de souscrire une action de la Société au nominal.

Accès à l'Assemblée Générale et exercice du droit de vote

Jusqu'à présent, les statuts de la Société limitaient l'accès aux seuls actionnaires titulaires ou mandataires d'au moins 100 actions, chaque actionnaire présent à l'Assemblée Générale ayant autant de voix qu'il possédait et représentait de fois cent actions, sans que ce nombre de voix puisse excéder cent voix en son nom personnel et cent voix comme mandataire.

Désormais, tout propriétaire d'une action pourra accéder à l'Assemblée Générale et y disposera d'autant de voix qu'il possède d'actions.

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187